



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
12 mai 2003
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingt-neuvième session

30 juin-18 juillet 2003

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Ordre du jour provisoire de la trentième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-neuvième session.



Annotations

Point 1

Ouverture de la session

La vingt-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par le Représentant du Secrétaire général.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

En vertu de l'article 9 de son règlement intérieur, le Comité adopte l'ordre du jour en début de session. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa vingt-huitième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2003/II/1)

Point 3

Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Présidente informera le Comité des activités et des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui ont eu une incidence sur les travaux du Comité.

Point 4

Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa vingt-huitième session, le Comité, tenant compte de la priorité à donner aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis plus longtemps que les autres ainsi qu'aux rapports initiaux, et soucieux de maintenir un équilibre, notamment géographique, dans l'examen des rapports, a décidé d'inviter huit États parties à présenter des rapports. Tous ont accédé à cette requête.

À sa vingt-neuvième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combinés, et quatrième rapport périodique du Costa Rica (CEDAW/C/CRI/1-3 et CEDAW/C/CRI/4); rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques

combinés du Brésil (CEDAW/C/BRA/1-5); deuxième rapport périodique du Maroc (CEDAW/C/MOR/2); deuxième et troisième rapports périodiques de la Slovénie (CEDAW/C/SVN/2 et CEDAW/C/SVN/3); troisième rapport périodique, troisième et quatrième rapports périodiques combinés et cinquième rapport périodique de la France (CEDAW/C/FRA/3, CEDAW/C/FRA/3-4/Corr.1 et CEDAW/C/FRA/5); quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de l'Équateur (CEDAW/C/ECU/4-5); quatrième et cinquième rapports périodiques du Japon (CEDAW/C/JPN/4 et CEDAW/C/JPN/5); cinquième rapport périodique de la Nouvelle-Zélande (CEDAW/C/NZL/5).

En vertu de l'article 51 du Règlement intérieur du Comité, ces États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés; leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates provisoires de l'examen de leurs rapports par le Comité à sa vingt-neuvième session.

En vertu de l'article 49, le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports exigés des États parties dans le cadre de l'article 18 de la Convention. En outre, il remet au Comité une liste des rapports soumis par les États parties que celui-ci n'a pas encore examinée. À sa vingt-neuvième session, le Comité sera donc saisi du rapport du Secrétaire général sur les rapports présentés par les États parties dans le cadre de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2003/II/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste des points et des questions se rapportant aux rapports périodiques, qui est transmise aux États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la vingt-neuvième session s'est réuni à New York du 4 au 8 février 2003. Le Comité sera saisi du rapport du groupe de travail présession et des réponses des États parties à la liste des points et des questions qui leur a été transmise (CEDAW/PSWG/2003/II/CRP.1, CEDAW/PSWG/2003/II/CRP.2 et additifs).

Documentation

Rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combinés, et quatrième rapport périodique du Costa Rica (CEDAW/C/CRI/1-3 et CEDAW/C/CRI/4)

Rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés du Brésil (CEDAW/C/BRA/1-5)

Deuxième rapport périodique du Maroc (CEDAW/C/MOR/2)

Deuxième et troisième rapports périodiques de la Slovénie (CEDAW/C/SVN/2 et CEDAW/C/SVN/3)

Troisième rapport périodique, troisième et quatrième rapports périodiques combinés et cinquième rapport périodique de la France (CEDAW/C/FRA/3, CEDAW/C/FRA/3-4/Corr.1 et CEDAW/C/FRA/5)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de l'Équateur (CEDAW/C/ECU/4-5)

Quatrième et cinquième rapports périodiques du Japon (CEDAW/C/JPN/4 et CEDAW/C/JPN/5)

Cinquième rapport périodique de la Nouvelle-Zélande (CEDAW/C/NZL/5)

Rapport du Groupe de travail présession [CEDAW/PSWG/2003/II/CRP.1 et Add.1 (Équateur), Add.2 (France), Add.3 (Japon), Add.4 (Maroc), Add.5 (Nouvelle-Zélande) et Add.6 (Slovénie)]

Réponses aux listes de questions [CEDAW/PSWG/2002/II/CRP.2 et Add.1 (Équateur), Add.2 (France), Add.3 (Japon), Add.4 (Maroc), Add.5 (Nouvelle-Zélande) et Add.6 (Slovénie)]

Point 5

Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

Au titre de ce point de son ordre du jour, le Comité offre à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de présenter au Comité réuni en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions devant faire l'objet de recommandations et de suggestions de caractère général.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités, et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. Le Comité sera saisi à sa vingt-neuvième session d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2003/II/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2003/II/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2003/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/2003/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2003/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2003/II/3/Add.4)

Point 6
Moyens d'accélérer les travaux du Comité

À chaque session, le Secrétariat prépare un rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, contenant les informations communiquées par le Secrétariat, les observations faites par les membres du Comité ou les faits nouveaux intervenus dans d'autres organes chargés des instruments relatifs aux droits de l'homme (CEDAW/C/2003/II/4).

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera également le rapport du Groupe de travail sur le Protocole facultatif (CEDAW/C/2003/II/WP.5).

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité (CEDAW/C/2003/II/4)

Texte d'un projet de recommandation générale sur l'application de l'article 4.1 de la Convention relatif à l'adoption de mesures temporaires spéciales (CEDAW/C/2003/II/WP.1)

Document de travail sur l'analyse des travaux préparatoires relatifs à l'article 6 de la Convention et à la jurisprudence du Comité en matière de prostitution et de traite des femmes, fondée sur ses conclusions (CEDAW/C/2003/II/WP.2)

Document de travail réunissant des informations sur la jurisprudence, le cas échéant, d'autres organes créés en vertu de traités, sur la question des préférences sexuelles vues sous l'angle de la discrimination et de l'exercice des droits de l'homme (CEDAW/C/2003/II/WP.3)

Document de travail réunissant de brèves études des États qui ne présentent pas les rapports demandés, sur des périodes courtes, moyennes ou longues, visant à faciliter l'analyse par le Comité des causes fondamentales de cette situation (CEDAW/C/2003/II/WP.4)

Rapport du Groupe de travail sur le Protocole facultatif (CEDAW/C/2003/II/WP.5)

Point 7
Ordre du jour provisoire de la trentième session

Le projet d'ordre du jour provisoire de la session suivante du Comité est approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la trentième session du Comité

Point 8
Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-neuvième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/Programme</i>
Lundi 30 juin 2003		
609e séance		
10 heures	Point 1	Ouverture de la session
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité
	Point 5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	Point 6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 h 30 à 13 heures (séance privée)		Réunion officieuse avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies
15 heures à 16 heures		Réunion officieuse avec les organisations non gouvernementales
16 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6	Groupe de travail plénier
Mardi 1er juillet 2003		
610e séance		
10 heures à 10 h 30 (séance privée)	Point 4 (<i>suite</i>)	Brésil : rapport initial et deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/BRA/1-5)
10 h 30 à 11 h 15		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 15 à 13 heures		Questions des experts
611e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Brésil (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Mercredi 2 juillet 2003		
612e séance		
10 heures à 10 h 30 (séance privée)	Point 4 (<i>suite</i>)	Costa Rica : rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combinés, et quatrième rapport périodique (CEDAW/C/CRI/1-3 et CEDAW/C/CRI/4)
10 h 30 à 11 h 15		Présentation par le représentant de l'État partie

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/Programme</i>
11 h 15 à 13 heures		Questions des experts
613e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	Costa Rica <i>(suite)</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
Jeudi 3 juillet 2003		
614e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4 <i>(suite)</i>	France : troisième et quatrième rapports périodiques combinés et cinquième rapport périodique (CEDAW/C/FRA/3, CEDAW/C/FRA/3-4/Corr.1 et CEDAW/C/FRA/5) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
615e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	France <i>(suite)</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
Vendredi 4 juillet 2003 – Jour férié		
Lundi 7 juillet 2003		
9 heures à 13 heures (séance privée)		Examen par le Groupe de travail plénier d'un projet de recommandation générale sur l'application de l'article 4.1 de la Convention
15 heures à 17 heures (séance privée)		Examen de l'application de l'article 4.1 de la Convention (suite)
17 heures à 18 heures		Réunion officieuse avec les organisations non gouvernementales
Mardi 8 juillet 2003		
616e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4 <i>(suite)</i>	Japon : quatrième et cinquième rapports périodiques (CEDAW/C/JPN/4 et CEDAW/C/JPN/5) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/Programme</i>
617e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	Japon <i>(suite)</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
Mercredi 9 juillet 2003		
618e séance		
10 heures à midi	Point 4 <i>(suite)</i>	Réponses (Costa Rica)
Midi à 13 heures (séance privée)		Groupe de travail plénier
619e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	Réponses (Brésil)
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
Judi 10 juillet 2003		
620e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4 <i>(suite)</i>	Slovénie : deuxième et troisième rapports périodiques (CEDAW/C/SVN/2 et CEDAW/C/SVN/3)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
621e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	Slovénie <i>(suite)</i>
15 heures à 18 heures (séance privée)		Groupe de travail plénier
Vendredi 11 juillet 2003		
622e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4 <i>(suite)</i>	Équateur : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/ECU/4-5)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/Programme</i>
623e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	Équateur <i>(suite)</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
Lundi 14 juillet 2003		
624e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4 <i>(suite)</i>	Nouvelle-Zélande : cinquième rapport périodique (CEDAW/C/NZL/5)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
625e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	Nouvelle-Zélande <i>(suite)</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
Mardi 15 juillet 2003		
626e séance		
10 h 30	Point 4 <i>(suite)</i>	Maroc : deuxième rapport périodique (CEDAW/C/MOR/2)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
627e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4 <i>(suite)</i>	Maroc <i>(suite)</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
Mercredi 16 juillet 2003		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Point 4 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
15 heures à 17 heures (séance privée)	Point 4 <i>(suite)</i>	Groupe de travail plénier
		Réunion avec les États parties qui n'ont pas présenté les rapports dus dans le cadre de la Convention depuis plus de cinq ans

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/Programme</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	Points 5 et 6 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Jeudi 17 juillet 2003		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures (séance privée)	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Vendredi 18 juillet 2003		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
628e séance		
15 heures à 18 heures	Points 5 et 6 (<i>suite</i>)	Adoption des rapports des groupes de travail I et II
	Point 7	Ordre du jour provisoire de la trentième session
	Point 8	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-neuvième session